

champ libre

LA LETTRE DE WELFARM | PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE FERME

#73 | DÉCEMBRE 2019

À LA UNE

Castration à vif des porcelets : WELFARM interpelle Jambon de Bayonne

Des porcelets mutilés à la chaîne, poussant des hurlements de douleur, reposés dans leur case sans ménagement, plaie ouverte, parfois en contact direct avec les excréments de leurs mères... Pour la première fois en France, nous avons pu obtenir et diffuser des images de castration, filmées par l'association DxÉ

dans un élevage fournissant l'Indication géographique protégée (IGP) *Jambon de Bayonne*. WELFARM interpelle directement le Consortium de cette IGP, qui rend la castration des porcelets obligatoire dans son cahier des charges. Ce dernier se défend en affirmant que les porcelets mâles ne sont pas castrés à vif, dans la mesure

où ils reçoivent un analgésique quelques minutes avant « l'opération »...

Soit l'équivalent d'un Doliprane. Devant tant de mauvaise foi, WELFARM a pris la décision d'entrer en campagne contre *Jambon de Bayonne* cet automne. Outre la diffusion des images, relayées notamment par Libération et la chaîne d'information LCP, un camion publicitaire a sillonné les principaux lieux touristiques de la ville de Bayonne pendant trois jours. Sur son flanc, une affiche reprenant les codes « luxueux » chers à *Jambon de Bayonne*, mais qui ne manque pas de mentionner un ingrédient secret dans la recette de ce produit : la castration sans anesthésie.

À ce jour, WELFARM a collecté près de 200 000 signatures pour exiger l'interdiction de la castration des porcelets et invite ses donateurs à écrire au Consortium *Jambon de Bayonne*, afin qu'il cesse de pratiquer cette mutilation. ■



 **SIGNEZ LA PÉTITION
ET ÉCRIVEZ À JAMBON
DE BAYONNE SUR
STOPCASTRATION.FR**

“

Chers amis,

Accompagner, convaincre et sensibiliser sont les maîtres-mots de WELFARM. Et c'est cette approche que nous privilégions toujours lorsque nous souhaitons voir le monde de l'élevage évoluer. Le partenariat que nous venons de signer avec la coopérative d'aucy, visant à améliorer le bien-être des poules pondeuses, en est une nouvelle illustration. Dans le même temps, lorsque nous devons affronter des positions figées, conservatrices et rétrogrades, WELFARM ne manque jamais de dénoncer haut et fort les souffrances des animaux d'élevage. C'est pour cette raison que nous avons épinglé le Consortium Jambon de Bayonne, qui oblige les éleveurs à castrer les porcelets à vif, et qui a refusé toute discussion avec WELFARM.

Cet été, aux côtés de Animals international, nos enquêtes nous ont également menés au port de Sète, où des bateaux hors d'âge embarquent des animaux français vers différents pays du pourtour méditerranéen. Arrivés à destination, ils sont abattus dans des conditions abominables qui seraient illégales en France. Seul votre soutien nous permet de rester au plus proche des animaux et de poursuivre nos combats. Merci !



édito

par Ghislain Zuccolo,
Directeur Général
de WELFARM



SUSPENDUS PAR LES PATTES, LIGOTÉS, LA TÊTE À MOITIÉ TRANCHÉE

Voici le sort des animaux que nous exportons

80 000 bovins et ovins sont exportés chaque année hors d'Europe. Destination : l'Algérie, le Liban, le Maroc, la Tunisie... l'absence d'infrastructures et/ou de lois de protection animale y conduit à des scènes d'abattage d'une violence inouïe.

Suspendre les animaux par les pattes, leur enfoncer les doigts dans les orbites, les ligoter, leur cisailier la gorge, les laisser se débattre la tête à moitié tranchée sont des pratiques courantes dans les abattoirs d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Or, en 2018, la France y a exporté 83 914 bovins et ovins, principalement vers l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Liban et Israël. Dans une vidéo filmée par Animals International et diffusée aujourd'hui par WELFARM, une vache laitière

réformée d'un élevage situé dans l'Ain se retrouve ainsi dans un abattoir marocain, errant au milieu des carcasses, trébuchant sur des cadavres sans tête. Après une journée dans cet enfer, elle sera finalement ligotée, projetée au sol et égorgée. Un jeune taureau né dans un élevage des Ardennes se retrouve quant à lui suspendu par une patte dans un abattoir libanais. Sur les images, on voit l'abatteur lui enfoncer les doigts dans les orbites avant de l'égorger.



Maroc

EXPORTÉS PAR CARGOS ENTIERS

En France, ces pratiques seraient pénalement condam-



Photo : @ Animals International

Liban

nables, pourtant nous expédions chaque semaine, par cargos entiers, des animaux vers des pays où elles sont monnaie courante... En février, les députés européens ont remis un rapport à la Commission européenne dans lequel ils observent que l'abattage dans certains pays tiers engendre « des souffrances aiguës et prolongées » et viole régulièrement les normes internationales établies par l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE). C'est pourquoi ils appellent la Commission et les états membres à favoriser une transition vers le transport de carcasses plutôt que d'animaux vivants.

7 ONG ÉCRIVENT AU PREMIER MINISTRE

Pour WELFARM, il est en effet urgent de remplacer le transport d'animaux vivants par celui de carcasses. Les infrastructures existent déjà : Algérie, Maroc, Liban, Israël, tous les pays vers lesquels la France exporte des animaux importent déjà de la viande. Mettre un terme au

transport d'animaux vivants aurait même des bienfaits pour l'environnement. Une étude menée en 2017 par l'Université de Weningen et mandatée par Eurogroup for Animals a en effet calculé que transporter des carcasses plutôt que des animaux réduirait les coûts et les émissions de CO₂ de 42 %.

Si un pays n'a ni la réglementation ni les infrastructures nécessaires pour garantir les normes européennes en matière de transport et d'abattage, alors la France ne doit plus lui vendre d'animaux vivants. C'est pourquoi WELFARM, Animals International ainsi que 5 autres ONG (L214, CIWF, la Fondation Brigitte Bardot, la Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences et Eurogroup for Animals) ont adressé une lettre au Premier ministre lui demandant de suspendre l'exportation d'animaux vivants vers les pays tiers. L'argent revient à la France ? La responsabilité aussi. ■

SIGNEZ LA PÉTITION CONTRE L'EXPORTATION D'ANIMAUX VIVANTS SUR STOPEXPORTANIMAUX.FR

LES ANIMAUX EXPORTÉS DE FRANCE VERS L'EUROPE SOUFFRENT EUX AUSSI

Cet été, alors que la France bat des records historiques de chaleur, les services vétérinaires autorisent des camions chargés d'animaux à quitter la France. Des centaines d'animaux en sont morts...

23 JUILLET 2019

DES COCHONS FRANÇAIS MORTS DE DÉSHYDRATATION

dans un camion qui les transportait vers un abattoir allemand.



Réservoirs d'eau
Vides



Température
41°

24 JUILLET 2019

500 POULETS FRANÇAIS MORTS DE CHALEUR

sont découverts par la police allemande dans un camion à destination de la Pologne.



Trajet total
28 heures



Température
35°



WELFARM rejoint la première démarche d'étiquetage du bien-être animal

En décembre 2018, le groupe Casino annonçait le lancement d'un étiquetage sur le bien-être animal. Une première en France !

Cet étiquetage, dont le référentiel a été élaboré en partenariat avec les associations CIWF, LFDA et OABA, a pour objectif d'apporter les clés aux consommateurs, pour qu'ils puissent identifier sans difficultés les produits issus d'élevages plus respectueux des animaux.

WELFARM vient de rejoindre la démarche et participera donc à l'élaboration des prochains référentiels et à leur évolution. À ce jour, seuls les poulets de chair bénéficient de cette démarche d'étiquetage, mais il est prévu de développer

des référentiels pour d'autres espèces, dont notamment les porcs et les vaches laitières. Concernant le référentiel pour les poulets, 230 critères définissent le niveau de prise en compte de leur bien-être à toutes les étapes de leur vie : au couvoir, en élevage, durant le transport et à l'abattoir.

Le respect des critères associés aux différents niveaux permet de bénéficier d'une notation allant de D (élevage standard) à A, qui garantit un niveau supérieur de prise en compte du bien-être animal. Pour les poulets de chair, des critères aussi importants que l'accès à l'extérieur, la densité dans les bâtiments, la vitesse de croissance des poulets, l'enrichissement du milieu, ou encore la durée du transport jusqu'à l'abattoir sont pris en compte. Le sérieux de la démarche est garanti par l'existence de contrôles indépendants, menés par des organismes certificateurs chaque année. ■



Photo : DR

Les gendarmes d'Arras s'informent sur les transports d'animaux vivants

Le 24 septembre dernier, WELFARM a rencontré la brigade motorisée de la gendarmerie d'Arras pour une journée d'information en deux temps.

Le matin, 14 gendarmes ont assisté à une présentation théorique, menée par Ghislain Zuccolo, directeur général de WELFARM, et Lesley Moffat, directrice générale de Eyes on Animals. Les forces de l'ordre ont ainsi pu renforcer leurs connaissances sur le règlement européen protégeant les animaux en cours de transport. Notamment sur les points à vérifier lors des contrôles : documents, fonctionnement des abreuvoirs, des ventilations, signes de détresse chez les animaux...

L'après-midi, les associations ont accompagné les gendarmes sur le terrain pour mettre ces enseignements en pratique. Ainsi, un transporteur a été rappelé à l'ordre, bien que son camion ait été vide, car il ignorait tout de la documentation à présenter dans le cadre du transport d'animaux vivants. Au cours de cette journée de formation, gendarmes et associations ont établi une relation de confiance. Laquelle devrait aboutir à de futures et fructueuses collaborations. ■

EN BREF

Un nouvel accord avec D'aucy pour le bien-être des poules pondeuses



Le 13 septembre dernier, WELFARM a signé un partenariat avec la Cecabroons, coopérative d'éleveurs de poules pondeuses du groupe d'aucy. Fin 2017, d'aucy a été le premier groupement d'éleveurs à s'engager pour l'arrêt de l'élevage des poules pondeuses en cage d'ici à 2025. WELFARM a encouragé la coopérative à convertir ses 29 élevages de poules en cage en élevage plein air. Toutefois, pour certains élevages en cage de la coopérative, la reconversion vers le plein air n'est pas possible, parce que les éleveurs ne disposent pas, autour du bâtiment, du foncier nécessaire pour créer un parcours. WELFARM a fait le choix de travailler avec la coopérative pour accompagner ces éleveurs vers une solution alternative : un élevage « au sol » Premium avec accès à un espace extérieur couvert. ■



RETOUR SUR...

La marche Pour une autre PAC

Le 22 octobre dernier, WELFARM a marché avec la plateforme « Pour une autre PAC » jusqu'au Parlement européen de Strasbourg, afin d'exiger une meilleure prise en compte du bien-être animal dans les critères d'attribution des subventions de la PAC (Politique agricole commune) européenne. ■



La Hardonnerie, ferme refuge et éducative

La Hardonnerie a accueilli plus de 2 000 visiteurs cette année

Après une nouvelle saison de visites guidées et d'aventures en plein air, la ferme refuge et éducative de WELFARM ferme ses portes pour les mois d'hiver.

Les cochons Rosette et Mooky, la poule Maryse, ainsi que les poneys Dicey et Bijou, ont reçu la visite de nombreux curieux cette année. Plus de 2 000 personnes sont en effet venues passer un moment en compagnie de nos animaux, le temps d'une visite guidée ou d'une chasse au trésor en famille. Lancée en 2018, La Malédiction des Rêves Oubliés, le jeu d'aventure

élaboré par les équipes de WELFARM, a séduit environ 960 joueurs, soit plus de 45 % de nos visiteurs en 2019. La fréquentation du site augmente par ailleurs d'année en année et touche de nombreux publics. Outre les familles, nous avons eu le plaisir de recevoir certains de nos donateurs, désireux de découvrir la ferme et de rencontrer les animaux. En 2019, La Hardonnerie a également développé son offre pédagogique : des écoles et des centres de loisirs ont visité les lieux et ont pu développer leurs connaissances sur les animaux d'élevage à travers les différentes activités proposées. Fermée aux visiteurs depuis le 15 novembre dernier, La Hardonnerie rouvrira ses portes dès le printemps 2020. ■



Photos : DR



Photo : Laurine Delannoy

PROLONGEZ DANS LE TEMPS L'AMOUR QUE VOUS PORTEZ AUX ANIMAUX

WELFARM est financée uniquement grâce à la générosité publique. Cela garantit notre indépendance et notre liberté d'action. Nous travaillons chaque jour pour faire reculer l'élevage intensif et interdire les mutilations, pour diminuer la durée des transports et renforcer la protection des animaux à l'abattoir, mais aussi éduquer le public et les plus jeunes au respect des animaux. Inscrire WELFARM dans son testament en tant que bénéficiaire, c'est nous aider à poursuivre notre travail au quotidien pour faire du bien-être animal un véritable enjeu sociétal et faire reconnaître l'animal d'élevage pour sa valeur intrinsèque. C'est aussi agir pour la pérennité de nos actions et de notre combat.

100 % de votre générosité servira la cause des animaux d'élevage.



Demandez notre brochure

« Legs, donations et assurances-vie ».

Rachel Neger, chargée des relations testateurs se tient à votre disposition au 03 87 36 25 45.

Près de 20 nouveaux pensionnaires

Au cours des derniers mois, La Hardonnerie a recueilli près de 20 nouveaux animaux, dont certains ont été victimes d'abandon ou de négligence.

En août, deux poules pondeuses nommées Frida et Georgette nous ont été confiées par des donatrices qui les avaient trouvées errantes dans les rues de Paris. En octobre, cinq brebis de réforme sont venues profiter d'une retraite bien méritée dans le vaste pâturage de La Hardonnerie. Toujours au mois d'octobre, quatre poules et cinq canards ont rejoint le poulailler et la mare à la suite de l'expulsion de leur propriétaire. Si les canards ont vite intégré le groupe, les poules ont dû attendre quelques jours en quarantaine, le temps que leur plumage retrouve de sa splendeur. Enfin, dernier arrivé et non des moindres : le bouc Lulu, retrouvé errant par les services vétérinaires... Tous ces animaux vivront désormais une belle et longue vie au sein de notre ferme refuge et éducative. ■

Champ libre est édité par WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme - Association régie par les articles 21 à 79.III du Code Civil local - Siège social : 176 avenue André Malraux - BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1 - Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82 - Courriel : courrier@welfarm.fr - Représentant légal : Charles Notin - Directeur de la publication : Ghislain Zuccolo - Responsable de la rédaction : Jacqueline Zitter - Impression : Baugé imprimeur - 2 Avenue Pierre Mendès France, 37160 Descartes - Tél. : 02 47 91 81 81 - Conception graphique : WELFARM - Dépôt légal : décembre 2019 - ISSN : 1562-6202. Ce numéro a été édité à 23 000 exemplaires et imprimé sur du papier PEFC. Champ Libre est édité trimestriellement. - La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Reproduction des textes et des illustrations autorisée à condition d'en mentionner la source. Crédits photos et illustrations : WELFARM sauf mention contraire.

